



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trentième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 8 juillet 1960
à 10 h. 45

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Point 7 de l'ordre du jour :	
Rapports des commissions économiques régionales (<i>fin</i>)	19

Président: M. C. W. A. SCHURMANN (Pays-Bas).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Australie, Ghana, Indonésie, Italie, Pakistan, Portugal, République arabe unie, Roumanie, Turquie, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports des Commissions économiques régionales
(E/3320, E/3333/Rev.1, E/3340, E/3349; E/L. 872)
(*fin*)

1. M. TARRE MURZI (Venezuela) souligne l'importance de la question à l'examen et félicite les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales des résultats obtenus. La Commission économique pour l'Europe (CEE) est la plus ancienne des commissions économiques régionales; elle dispose de l'expérience la plus longue et elle est composée des pays les plus industrialisés; ses travaux peuvent en conséquence servir d'exemple aux pays des autres régions. M. Tarre Murzi note avec satisfaction l'œuvre accomplie dans les domaines de l'agriculture, du charbon et de l'acier, et les efforts déployés pour développer le commerce entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale en vue de surmonter le principal obstacle aux travaux de la Commission, à savoir les différences existant entre les systèmes économiques de ses membres. Parmi les résolutions importantes adoptées par la CEE à sa quinzième session (E/3349), M. Tarre Murzi cite les résolutions

relatives à l'assistance aux pays sous-développés, à l'amélioration des techniques du commerce extérieur et à la réunion de renseignements sur les travaux effectués par les autres commissions économiques régionales. Le Venezuela, qui a envoyé un observateur aux sessions de la CEE, porte un vif intérêt à une grande partie des travaux de la Commission. Il est particulièrement important d'augmenter les échanges de renseignements et de données d'expérience entre les quatre commissions économiques régionales.

2. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a fait de spectaculaires progrès au cours de la brève période qui s'est écoulée depuis sa création. L'*Etude sur la situation économique de l'Afrique depuis 1950* (E/CN.14/28) est un document très remarquable qui comblera une lacune dans la documentation économique. L'un des faits nouveaux les plus importants dans cette région est l'apparition de nouveaux Etats indépendants. Il est encourageant de constater combien les pays qui viennent d'accéder à l'indépendance politique et qui luttent à présent pour l'indépendance économique sont disposés à participer sans réserve à la coopération régionale et internationale. La CEA s'est attiré le respect des gouvernements et des populations de la région, et M. Tarre Murzi lui souhaite plein succès dans ses travaux. Etant donné la situation, il n'est que juste d'augmenter le budget et le personnel de la CEA. La coopération entre la CEA et la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) promet d'être fructueuse et doit recevoir tout le soutien possible.

3. M. Tarre Murzi partage l'inquiétude exprimée par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) au sujet de la lenteur du développement économique des pays sous-développés comparé à celui des pays fortement industrialisés (E/3340, paragraphe 254). L'Amérique latine également souffre du cours défavorable des produits primaires. M. Tarre Murzi est persuadé que les troubles sociaux qui se produisent dans la région de la CEAEO ont la même origine qu'en Amérique latine, à savoir le niveau de vie trop bas de la population. Il appartient donc aux pays industrialisés et aux organisations internationales de trouver des solutions aux problèmes nombreux et graves qui se posent aux pays sous-développés.

4. Le rapport de la CEPAL (E/3333/Rev.1) montre que la Commission s'est fidèlement acquittée de ses fonctions et mérite la reconnaissance des gouvernements de la région. Mais il ressort du rapport et de la déclaration introductive du Secrétaire exécutif (1113^e séance) que la situation économique en Amérique latine n'est pas satisfaisante. Le ralentissement dans le rythme

du développement économique que l'on a pu constater au cours des cinq dernières années continue et ne s'est interrompu que provisoirement pendant la crise de Suez. Les prix des produits primaires ont baissé de manière inexplicable malgré l'accroissement de la demande due à l'expansion de l'activité économique aux Etats-Unis d'Amérique et en Europe. Cette situation montre de manière frappante le caractère vulnérable de l'économie de plusieurs pays latino-américains. Celle-ci est à la merci de groupes internationaux qui peuvent maintenir bas le prix des produits primaires pour favoriser leurs propres intérêts.

5. Parmi les problèmes intérieurs propres à la région de la CEPAL, le rapport cite le développement insuffisant de la production agricole. Les méthodes féodales périmées qui sont utilisées tendent à rendre vains les efforts déployés par la Commission pour augmenter la productivité. Beaucoup des troubles et des tensions politiques de la région ont pour cause des facteurs économiques et il est urgent de prendre des mesures pour élever, les niveaux de vie. M. Tarre Murzi se déclare donc déçu par les réserves qu'une délégation a exprimées à la 1114^e séance au sujet du volume du budget de la CEPAL. La part affectée à l'Amérique latine dans les crédits du Programme élargi d'assistance technique a diminué en 1959. Il ne peut donc être question de réduire encore le budget de la CEPAL. Pour témoigner de la valeur des travaux de la Commission, M. Tarre Murzi mentionne certaines de ses activités principales, notamment sa participation aux travaux préparatoires relatifs au Traité de Montevideo instituant une Association de libre-échange (E/3333/Rev.1, annexe II) et l'assistance accordée par les experts de la CEPAL en matière d'industrialisation.

6. La CEE avait procédé à certains travaux préparatoires avant la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, mais l'aide fournie par la CEPAL aux travaux préparatoires du projet de marché commun latino-américain est beaucoup plus importante. L'un des objectifs du marché commun projeté est de libérer les échanges entre ses membres, mais son but principal est de favoriser la coordination du développement économique de la région, ainsi qu'il ressort de l'article 16 du Traité. En raison de la structure particulière de son économie, de ses prix relativement hauts et du cours élevé de sa monnaie, le Venezuela a éprouvé quelque hésitation à s'associer au marché commun. Il faudra que soient élaborées des dispositions particulières pour surmonter ces difficultés. Néanmoins, le Venezuela désire très sincèrement coopérer avec les autres pays de la région et accueillerait volontiers toutes mesures destinées à augmenter le volume de son commerce avec l'ensemble des pays du monde.

7. L'*Etude sur la situation économique de l'Amérique latine en 1959* (E/CN.12/541) signale que les réserves de devises du Venezuela ont diminué en raison de sorties spéculatives de capitaux. Cette indication ne donne pas un tableau complet de la situation, car la diminution des réserves est due en partie à l'accroissement des importations de biens d'équipement nécessaires au développement économique et de biens de consommation destinés à répondre à la demande

croissante créée par la redistribution des richesses. Il est, toutefois, vrai que la sortie des capitaux est partiellement due à des raisons psychologiques et à la crainte d'un retour possible du régime antérieur. M. Tarre Murzi assure le Conseil que la situation s'est à présent modifiée et qu'il n'est plus besoin d'entretenir de doutes sur la solidité de la monnaie vénézuélienne et sur sa libre convertibilité. Dans la première partie de 1960, il s'est produit une nouvelle entrée de capitaux dans le pays en provenance des Etats-Unis d'Amérique et d'Europe.

8. M. GREEN (Nouvelle-Zélande) souligne l'importance croissante des activités des commissions économiques régionales dans l'ensemble des travaux de l'Organisation des Nations Unies. L'un des problèmes urgents signalés dans les rapports de ces commissions est la nécessité, pour les pays sous-développés, d'obtenir, grâce à leurs exportations, suffisamment de devises pour financer leur développement et, notamment, pour éviter toute interruption dans le rythme d'accroissement de l'investissement fixe. Il ressort nettement des rapports que, tandis que la demande d'importations de produits primaires des pays industrialisés tend à croître plus lentement que leur développement économique général, la demande d'importations des pays sous-développés s'est accrue plus rapidement que leur production nationale. Les commissions économiques régionales se rendent toutefois parfaitement compte que les pays sous-développés sont vulnérables surtout en raison de la structure de leur économie et notamment du fait que leurs exportations ne portent que sur un petit nombre de produits primaires; mais des mesures sont actuellement prises pour remédier à cette situation en diversifiant l'économie des pays en question. S'il est assez clair que le but à atteindre est une économie équilibrée, la voie qui mène à ce but est souvent parsemée de difficultés. C'est ainsi que, dans la mesure où la diversification de l'économie exige l'industrialisation, il peut en résulter, pour une certaine période, un accroissement des besoins d'importations. L'industrialisation doit toujours s'accompagner, bien entendu, du développement équilibré des autres secteurs de l'économie. Cette nécessité d'un développement économique et social équilibré a déjà été soulignée, et M. Green félicite la CEAEO de sa décision de créer un Groupe de travail du développement et des plans économiques, et de l'excellent bulletin publié à la suite des travaux de ce groupe¹.

9. A propos de l'assistance technique, le représentant de la Nouvelle-Zélande fait remarquer que l'expérience acquise par les secrétariats des commissions économiques régionales leur sera des plus utiles pour fournir, en coopération avec le Service de gestion de l'assistance technique, des conseils concernant les problèmes du développement. Il est à prévoir que, pendant quelques années, les demandes d'assistance seront anormalement élevées par rapport aux ressources disponibles. Il conviendrait donc de coordonner, de manière souple, la programmation des projets d'assistance technique

¹ *Economic Bulletin for Asia and the Far East*, Vol. X, n° 3.

avec les projets des commissions, en vue de permettre des économies et la mise en commun de l'expérience acquise. La délégation néo-zélandaise note avec satisfaction les progrès déjà réalisés dans cette voie et elle espère que ces arrangements spéciaux n'entraîneront aucun affaiblissement du contrôle exercé sur le personnel payé sur les fonds des services centraux.

10. Le projet relatif à la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong, en Asie du Sud-Est, fournit un exemple remarquable de coopération régionale sous les auspices de la commission intéressée. C'est une entreprise à laquelle la Nouvelle-Zélande se félicite d'apporter une contribution accrue.

11. La délégation néo-zélandaise estime qu'il est bon d'expérimenter l'usage que l'on peut faire des différents services fournis par les divers organes des Nations Unies. Dans le cas du projet relatif au bassin inférieur du Mékong, la CEAEO s'est trouvée en position parfaite pour coordonner le travail, tandis que, dans le cas du projet relatif à la mise en valeur du bassin de l'Indus, entreprise à laquelle la Nouvelle-Zélande a également offert de participer, c'est la Banque internationale pour la reconstruction et le développement qui est l'organisation intéressée au premier chef. On n'a pas encore atteint le point où il serait souhaitable d'utiliser certains rouages particuliers ou un groupe d'organisations, en particulier, pour remplir la fonction coordinatrice. Néanmoins, de par leur nature même, les commissions économiques régionales devront de plus en plus jouer le rôle d'un centre de coordination lorsqu'il s'agira de définir les projets communs à entreprendre et, dans certains cas, être l'organe approprié par l'intermédiaire duquel la collaboration internationale pourra s'exercer pour exécuter ces projets.

12. Il est caractéristique de la période considérée que le concept d'intégration économique s'impose dans le monde entier. M. Green n'examinera pas la question quant au fond, mais désire simplement dire que, de son point de vue, la coopération régionale en matière de planification et de projets d'investissements est une tendance heureuse. La coordination régionale des politiques commerciales aura pour conséquence l'accélération de l'expansion économique et créera peut-être également un accroissement de la demande d'importations. La tendance à constituer des blocs commerciaux régionaux risque dans la pratique de présenter des dangers pour les pays qui n'appartiennent pas à la région en restreignant l'accès des Etats non membres aux marchés, mais les pays qui ont déjà constitué de tels blocs ont généralement manifesté le désir de poursuivre une politique ouverte et de ne pas réduire les courants d'échanges traditionnels. La délégation néo-zélandaise espère sincèrement que telle sera, en fait, la politique suivie.

13. En Europe, une forme plus poussée de coordination régionale a conduit à la création d'organisations économiques et commerciales spécialisées indépendantes de la CEE. La Commission joue inévitablement un rôle moins actif que les commissions économiques d'autres régions. Cependant, la CEE constitue une tribune utile pour l'examen des questions du développement du commerce entre l'Est et l'Ouest de l'Europe;

et le rôle qu'elle pourra jouer concernant l'élaboration de principes et procédures destinés à régir ces échanges dépendra des pays directement intéressés. La délégation néo-zélandaise accueillera avec satisfaction toutes les mesures concrètes et efficaces auxquelles pourront aboutir les efforts de la Commission en vue d'augmenter le volume des échanges entre les pays dont l'organisation économique repose sur des principes différents.

14. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'attention s'est portée comme jamais auparavant sur les problèmes des pays les plus pauvres. Cette tendance s'est accompagnée du développement rapide des activités des organisations internationales toujours plus orientées vers le travail sur les lieux. C'est pourquoi les commissions économiques régionales ont pris une importance croissante. Pour être pleinement efficace leur action doit être coordonnée et il incombe au Conseil d'assurer la coordination de leurs activités avec les autres travaux de l'Organisation des Nations Unies.

15. M. VIDAL (Brésil) dit que le Gouvernement du Brésil est convaincu que, de nos jours, la plupart des problèmes économiques ont une portée mondiale et que le travail d'une commission économique régionale peut donc, dans de nombreux cas, servir à orienter les travaux des autres commissions. C'est pourquoi le Gouvernement du Brésil porte un intérêt très vif à l'activité de toutes les commissions économiques régionales et il tient à leur exprimer sa gratitude pour le travail énorme qu'elles accomplissent avec des ressources financières réduites.

16. M. Vidal désire rendre un hommage tout particulier à la CEPAL. Elle fait preuve, dans son activité, d'une objectivité et d'un dynamisme qui ont rendu d'immenses services aux pays de l'Amérique latine. Son action s'est manifestée de façon fort positive lors des négociations qui ont conduit à la conclusion du Traité de Montevideo, et les remarquables études qu'elle a effectuées ont été d'une importance capitale pour l'établissement des bases sur lesquelles doit fonctionner l'Association latino-américaine de libre-échange. Ces réalisations concrètes doivent beaucoup à l'action énergique et hautement qualifiée du Secrétaire exécutif de la CEPAL à qui l'Amérique latine est déjà redevable de tant de services inappréciables.

17. En sa qualité de représentant de l'un des pays signataires du Traité de Montevideo, le représentant du Brésil tient à affirmer, comme cela a été fait lors de la présentation du Traité aux Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), que l'effort d'intégration économique concrétisé par cet instrument ne peut être que l'un des objectifs essentiels de l'expansion du commerce international des pays signataires avec les pays tiers, car ils espèrent par ce moyen parvenir à des conditions économiques plus favorables. On peut prévoir en effet qu'une meilleure utilisation des ressources, l'expansion de la production et du commerce intrarégional et l'augmentation du revenu qui en résultera provoqueront un accroissement important de la demande de biens provenant de l'extérieur de la zone de libre-échange.

Le Traité apportera ainsi une contribution importante à l'expansion du commerce de la zone de libre-échange avec les pays tiers. Ce commerce, les signataires du Traité ont tout intérêt à le préserver et à l'intensifier, puisqu'il représente environ 90% de l'ensemble des échanges de la zone et que leur économie en dépend dans une large mesure. Le Traité de Montevideo doit être considéré comme le premier résultat de l'effort collectif entrepris par les pays de l'Amérique latine en vue du renforcement de leur structure économique, condition indispensable du relèvement du niveau de vie de leur population. Cette expérience pourrait être utile à d'autres régions où se posent des problèmes du même genre et, grâce aux réalisations qu'elle a déjà à son actif dans ce domaine, la CEPAL pourra, le cas échéant, apporter un concours précieux à toute autre commission économique régionale qui pourrait en sentir le besoin.

18. M. MELLER-CONRAD (Pologne), après avoir souligné la contribution précieuse qu'apportent aux travaux du Conseil les rapports des commissions économiques régionales sur leur activité, ainsi que les exposés des secrétaires exécutifs de ces commissions (1113^e séance), tient à souligner le rôle de plus en plus actif que peuvent jouer l'Organisation des Nations Unies et les commissions économiques régionales dans la recherche de solutions pratiques aux problèmes économiques d'une importance croissante qui se posent dans le monde. Parmi ceux-ci on notera en tout premier lieu les problèmes qui sont liés au développement des diverses régions du monde et dont la solution exige des mesures de caractère régional, et les problèmes qui résultent des tendances à l'intégration économique régionale, avec les réactions que celles-ci provoquent dans les pays dont les intérêts se trouvent ainsi menacés.

19. Le représentant de la Pologne formule ensuite diverses observations sur les programmes d'action à long terme des commissions économiques régionales et sur les relations entre le Siège de l'Organisation des Nations Unies et les organismes régionaux, et il conclut à la nécessité d'une décentralisation des tâches entreprises dans le domaine économique et social par l'Organisation des Nations Unies et qui ne relèvent pas de la compétence des institutions spécialisées. Il souligne également l'importance croissante que revêtent, d'une part, la coordination des travaux du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et des secrétariats des commissions économiques régionales et des institutions spécialisées et, d'autre part, la coopération entre les commissions économiques régionales elles-mêmes. Une seule rencontre annuelle des secrétaires exécutifs des quatre commissions économiques régionales, à l'occasion de la session du Conseil, ne paraît pas suffisante pour assurer une coordination satisfaisante des travaux de ces commissions. Le représentant de la Pologne estime, notamment, que l'étude des problèmes que pose le développement des relations économiques entre les pays d'Europe et ceux d'Afrique exigera un resserrement de la coopération entre le secrétariat de la CEE et celui de la CEA.

20. De par leur fonction même, qui est d'harmoniser les politiques économiques des pays des régions qui relèvent de leur compétence, les commissions économiques régionales vont être amenées à élaborer des programmes à long terme, ce qui sera particulièrement nécessaire dans le cas des régions sous-développées. C'est ainsi que la mise au point des méthodes et des principes de programmation économique à long terme devra peu à peu prendre le pas sur les fonctions consultatives. On peut prévoir, pour la phase suivante des activités des commissions, l'élargissement de leur rôle de centres d'échanges d'informations pour l'élaboration des programmes de développement à long terme des régions relevant de leur compétence. A cet égard, la contribution de la CEPAL et de la CEAEO sera extrêmement importante, encore que l'on puisse difficilement imaginer que la CEAEO puisse traiter efficacement les problèmes de la région aussi longtemps que la République populaire de Chine, qui est l'Etat le plus important du continent asiatique en raison de sa population et de son potentiel économique, ainsi que les autres Etats socialistes de l'Asie seront tenus à l'écart de ses travaux. De même, si l'on veut que la CEA puisse résoudre rapidement les problèmes qui se posent dans cette région du monde, la coopération de tous les Etats intéressés, y compris la République démocratique allemande, est indispensable.

21. Examinant la situation qui découle du processus d'intégration économique que l'on observe à l'intérieur des diverses régions, le représentant de la Pologne dit que, à son avis, il s'agit là d'un processus économique dont on ne saurait ni méconnaître l'importance ni sous-estimer la menace qu'il constitue pour les intérêts légitimes des pays qui ne participent pas à un groupement régional ou sub-régional. Les commissions économiques régionales, dont le rôle est d'apprécier objectivement les phénomènes économiques et qui doivent avoir pour souci de sauvegarder l'unité et l'équilibre économique de la région relevant de leur compétence, sont particulièrement bien placées pour continuer à analyser systématiquement ce processus d'intégration et aider les pays de la région à surmonter les difficultés qu'il fait naître.

22. Parlant plus particulièrement des travaux de la CEE, le représentant de la Pologne fait observer que, en dehors de ses fonctions traditionnelles, la Commission pourrait aider à faciliter la coopération entre les pays socialistes et capitalistes en recherchant les moyens d'éliminer les obstacles qui sont, en un sens, les séquelles de la guerre froide ou qui résultent de certains préjugés. En pratique, cela signifierait surtout l'admission, au sein de la Commission, de la République démocratique allemande, dont le potentiel économique s'accroît rapidement, le développement de rapports plus suivis entre les pays de l'Est et de l'Ouest, des échanges d'informations de caractère technique, la suppression de toute mesure restreignant artificiellement les échanges commerciaux et l'élimination des mesures discriminatoires dans le domaine des relations économiques. La CEE devrait également accorder une place plus importante au problème du développement économique des pays de la région, et notamment des pays de l'Europe méridionale.

dionale. Elle devrait aussi faire profiter les autres commissions économiques régionales qui en manifesteraient le désir de la grande expérience qu'elle a acquise au cours d'une existence déjà longue. Pour cela, il conviendrait de lui laisser une plus grande souplesse en matière d'organisation intérieure. Il faut en effet penser aux nouveaux travaux qui pourraient incomber à la Commission tant à la suite des efforts de décentralisation des tâches dans le domaine de l'assistance technique que du fait qu'il serait souhaitable de développer les travaux de recherche intéressant le développement à long terme de l'Europe dans son ensemble et, en particulier, les programmes de développement des pays sous-développés. A cet égard, le représentant de la Pologne dit que, tout en appréciant la grande importance d'une action multilatérale, il ne faut pas sous-estimer l'importance, pour ces pays, d'une action bilatérale désintéressée.

23. M. PAZHWAQ (Afghanistan) note avec plaisir que le Conseil a décidé d'examiner les rapports des commissions économiques régionales en séance plénière, leur donnant ainsi l'importance qu'ils méritent. Les orateurs précédents ont exprimé leur satisfaction des travaux des commissions et, en tant que représentant d'un des pays peu développés, M. Pazhwak a d'autant plus de raisons de partager cette satisfaction. Il n'examinera pas en détail tous les rapports, mais limitera ses observations à l'activité de la CEAEQ. Cependant, beaucoup de ses remarques s'appliquent également aux autres régions où se posent des problèmes analogues.

24. La CEAEQ a accompli des progrès importants; le volume des échanges et le montant de l'aide étrangère se sont accrus au cours de la période considérée. Les plans destinés à encourager le tourisme ainsi que le travail utile du Comité de l'industrie et des ressources naturelles offrent des perspectives encourageantes. Cependant, certains aspects de la situation économique de l'Asie qui sont depuis quelque temps une source de préoccupations sont, une fois de plus, mis en lumière dans le dernier rapport (E/3340). Il semble que les difficultés actuelles, loin de s'atténuer, risquent de s'aggraver. Le rapport des prix continue d'être défavorable aux producteurs de matières premières et il semble peu probable que les pays touchés seront capables, dans un avenir prévisible, de compenser les pertes qu'ils subissent en augmentant leurs exportations de produits manufacturés. Le problème est grave et il conviendrait que des mesures énergiques soient prises pour le résoudre. La question présente un double aspect: celui de la stabilisation des prix et celui du rapport entre les prix des produits de base et ceux des produits industriels. Pour ce qui est de la stabilisation des prix, il avait été question, à un certain moment, de constituer des stocks internationaux destinés à amortir les fluctuations, et M. Pazhwak pense que le moment est venu d'étudier cette idée de façon plus approfondie. Le rapport existant entre les prix des produits industriels et ceux des matières premières est un problème beaucoup plus vaste, mais qui mérite d'être étudié sans délai. Pour qu'une action soit efficace dans ce domaine, il faudrait, bien entendu, que les grands pays industriels apportent leur concours et leur assistance. La stabili-

sation et le soutien des prix permettraient aux pays producteurs de matières premières d'acquiescer, par leurs propres efforts, une part importante de ce qu'ils reçoivent actuellement sous la forme d'une assistance. D'autre part, l'assistance qui est actuellement fournie à ces pays leur est accordée dans le cadre de programmes à court terme, ce qui rend très difficile l'établissement de plans bien étudiés. M. Pazhwak n'ignore nullement les arguments que l'on peut opposer à l'idée de soutien des prix, le danger le plus grand provenant de ce qu'un relèvement des prix des produits de base risque d'encourager l'utilisation de produits de remplacement synthétiques. En revanche, des prix mieux étudiés et surtout un marché stabilisé permettraient aux pays producteurs de matières premières de financer eux-mêmes une part importante de leurs programmes de développement économique. Si de vastes programmes internationaux de cette nature ne sont pas réalisables à l'heure actuelle, une autre solution serait que les petits pays producteurs de produits de base envisagent de recourir à des plans régionaux qui pourraient servir de base à l'établissement d'un programme plus complet dans l'avenir.

25. Depuis quelques années, des craintes sont exprimées au sujet des conséquences possibles des nouveaux groupements économiques régionaux qui se forment en Europe. Il est peut-être trop tôt pour juger de l'ensemble des répercussions du Marché commun européen sur l'économie des pays producteurs de produits de base d'Asie et d'Extrême-Orient. Cependant, si le Marché commun a une influence défavorable sur la structure actuelle des échanges ou sur les possibilités d'expansion du commerce, de nouveaux groupes se formeront pour contrer cette influence. Le résultat net sera que les barrières nationales qui s'opposent aux échanges seront remplacées par de nouvelles barrières de groupes plus solides. D'autre part, les différents pays pourront se trouver obligés par l'évolution nouvelle de la situation de maintenir des restrictions sur le commerce et les opérations de change qui pourraient autrement être libéralisées. Il convient donc d'accorder la plus grande attention à la nécessité de renforcer les organes des Nations Unies dont les objectifs ont un caractère plus universel.

26. Passant à la déclaration introductive claire et constructive du Secrétaire exécutif de la CEAEQ (1113^e séance), M. Pazhwak appelle l'attention du Conseil sur les observations du Secrétaire exécutif selon lesquelles, malgré quelques progrès réels, le niveau de vie est toujours aussi bas dans beaucoup de pays et le revenu par habitant ne s'est pas accru assez rapidement. En étudiant les rapports des commissions économiques régionales, le Conseil ne doit pas permettre que sa légitime satisfaction devant les résultats obtenus lui masque certaines réalités fâcheuses.

27. M. Pazhwak cite en l'approuvant le passage de la déclaration faite par le Secrétaire exécutif de la CEAEQ à la 1113^e séance relatif à certaines tendances à long terme inquiétantes et au fait que les pays producteurs de produits de base de la région n'ont pas été en mesure de suivre non seulement le développement des pays industriels mais même celui des pays producteurs

de produits de base du reste du monde. Comme l'a indiqué le Secrétaire exécutif, un affaiblissement continu des échanges intrarégionaux entraînera une réduction des exportations de produits de base et un accroissement important des besoins d'importations nécessaires au développement économique. Comme on l'a dit fort justement, la région a essentiellement besoin d'une intensification des échanges commerciaux et d'une aide plus substantielle dans le cadre de programmes à long terme orientés dans la bonne direction. La délégation de l'Afghanistan espère avec le Secrétaire exécutif que la présente session du Conseil permettra d'acheminer les problèmes les plus urgents vers une solution satisfaisante. L'Afghanistan s'intéresse vivement au projet de conférence des planificateurs économiques d'Asie et souhaite qu'elle soit couronnée de succès.

28. M. Pazhwak peut difficilement accepter sans réserve l'affirmation du Secrétaire exécutif au sujet de la coopération croissante entre les pays de la région. De l'avis de la délégation afghane, la situation est loin d'être satisfaisante à cet égard. Des pressions économiques résultant de divergences politiques ont créé une situation dangereuse, plus spécialement dans les zones où ces divergences opposent des pays voisins. Certains pays ont malheureusement utilisé des projets régionaux pour favoriser leurs ambitions nationales, et certains des projets les plus importants ont été détournés de leur but, ou leur mise en œuvre a été gravement entravée. M. Pazhwak mentionne à titre d'exemple le projet des grandes routes d'Asie mentionné dans le rapport de la CEAE0 (E/3340). Lorsqu'ils étudient les mesures à prendre, tous les organismes participants, et en particulier ceux qui sont associés à l'Organisation des Nations Unies, devraient accorder une attention plus grande à l'élimination des éléments qui risquent de nuire à la mise en œuvre de projets utiles. La délégation de l'Afghanistan reprendra cette question aussi bien au sein de la CEAE0 qu'à l'Organisation des Nations Unies. L'Afghanistan est un des pays qui ont souffert de cet état de choses. Il continue d'en souffrir et il espère n'avoir pas à en souffrir encore à l'avenir. M. Pazhwak demande au Conseil de prêter une attention particulière à cette question.

29. M. GARCÍA DE LLERA (Espagne) se joint aux orateurs précédents pour adresser ses félicitations aux secrétaires exécutifs des quatre commissions économiques régionales qui ont complété les rapports sur l'activité de ces commissions par des exposés fort intéressants (1113^e séance).

30. En ce qui concerne la CEE, le représentant de l'Espagne souligne que la réduction du nombre des réunions des groupes de travail et des sous-comités a eu des conséquences regrettables pour l'efficacité générale des travaux de la Commission et il fait observer que le souci de concentrer les efforts ne doit pas faire perdre de vue l'importance des tâches à accomplir. A propos de l'*Etude sur la situation économique de l'Europe* publiée chaque année, le représentant de l'Espagne constate que ce document présente un intérêt toujours plus grand et que, grâce à une étude générale de l'économie européenne et à l'examen de

divers problèmes particuliers, il parvient à donner une image complète du développement économique des pays à économie libre et des pays à économie planifiée. Les résultats des travaux de la CEE sont plus positifs dans le domaine technique que dans le domaine commercial, mais il faut observer à ce propos que les pays qui se disent les plus convaincus de la nécessité de développer le commerce intra-européen ne sont pas ceux qui déploient les plus grands efforts pour y parvenir. Parlant du projet de développement méditerranéen entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le représentant de l'Espagne déplore que la CEE n'ait pas poussé plus activement l'étude dudit projet et il souhaite qu'une nouvelle impulsion soit donnée à ces travaux avec la collaboration des pays intéressés.

31. En ce qui concerne l'activité de la CEAE0, M. García de Llera se félicite des brillantes réalisations que l'on peut porter à son actif et loue notamment les efforts déployés en vue d'améliorer la production agricole. Les résultats obtenus sont intéressants, mais ils sont loin d'être suffisants, vu les besoins immenses des populations de cette région. Le représentant de l'Espagne souligne l'importance des projets régionaux et des efforts en vue de diversifier les cultures afin de donner plus d'autonomie à cette région dans le domaine agricole. On sait que, pour être valable, une étude économique doit être fondée sur des données statistiques sérieuses, et M. García de Llera se félicite des efforts déployés par la CEAE0 pour former les statisticiens qui travailleront à l'établissement de données statistiques jusqu'ici insuffisantes. Il constate que, d'une façon générale, la CEAE0 s'est engagée dans la bonne voie en ce qui concerne la réalisation de grands projets régionaux, et il souligne au passage l'excellente initiative prise par le Secrétaire exécutif de cette commission en vue de développer le tourisme. Celui-ci peut en effet devenir une source intéressante de revenus pour la région.

32. Le représentant de l'Espagne a été heureux d'apprendre la signature du Traité de Montevideo (E/3333/Rev.1, annexe II) et se félicite des avantages qu'il va apporter aux sept pays signataires. Comme l'a indiqué le Secrétaire exécutif de la CEPAL à la 1113^e séance, la zone de libre-échange reste ouverte aux autres pays de la région. Cela favorisera l'intégration économique de la région qui pourrait ainsi progresser rapidement. M. García de Llera note également avec satisfaction l'aide apportée par la CEPAL aux pays de l'Amérique latine dans le domaine de la programmation économique. Après avoir évoqué le magnifique exemple de solidarité donné par le Conseil qui a décidé, à ses 1112^e et 1113^e séances, de rechercher les moyens de venir en aide aux victimes de la catastrophe qui a ravagé le Chili, le représentant de l'Espagne insiste sur le fait que la solidarité internationale ne doit pas se manifester uniquement lorsque de grandes tragédies viennent endeuiller un pays, et que l'aide aux pays sous-développés doit avoir un caractère permanent, si l'on veut développer de façon systématique l'exploitation des ressources de ces pays en vue d'améliorer le bien-être de leurs populations.

33. Le représentant de l'Espagne souligne l'intérêt avec lequel son pays suit l'évolution des travaux de la CEA. De par son histoire et de par sa situation géographique, l'Afrique est intimement liée à l'Espagne. Tant par ses propres moyens qu'en collaboration avec les autres organes des Nations Unies et les institutions spécialisées, la CEA, de création récente, a déjà fait œuvre utile malgré les difficultés que le Secrétaire exécutif a rencontrées en ce qui concerne le recrutement du personnel. La Commission a déjà travaillé utilement à l'établissement de données statistiques et à la formation du personnel nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de développement de la région. Il est certain que l'obtention de résultats positifs dans les délais les plus brefs dépend en grande partie d'une coordination et d'une mobilisation de tous les efforts. A cet égard, le représentant de l'Espagne se félicite de ce que, par sa résolution 6(II) (E/3320), la CEA ait donné une suite favorable à la suggestion qu'il avait formulée lors de la vingt-huitième session du Conseil, à la 265^e séance du Comité économique, en vue d'admettre la République fédérale d'Allemagne à participer aux travaux de la CEA. Pour être politiquement indépendants, les nouveaux pays d'Afrique n'en auront pas moins besoin d'aide économique et les apports de capitaux étrangers seront un facteur important de leur rapide développement.

34. En terminant, le représentant de l'Espagne se félicite de l'admission, au sein de la famille des Nations Unies, des pays qui viennent d'accéder à l'indépendance, et il forme le vœu sincère que ceux-ci trouvent rapidement leur orientation, en tant qu'Etats souverains, et que l'existence leur soit garantie dans la paix intérieure et extérieure.

35. M. ADEEL (Soudan) félicite les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales des remarquables rapports qu'ils ont présentés au Conseil. Il approuve grandement la décision prise par le Conseil à sa vingt-neuvième session d'aborder l'examen des rapports dès le début de la session et en séance plénière, plutôt que d'en renvoyer l'étude au Comité économique, comme le Conseil le faisait les années précédentes. Cette décision est une preuve de la place importante que les commissions régionales occupent désormais dans la vie internationale.

36. Le représentant du Soudan est heureux de savoir que le Secrétaire exécutif de la CEE est prêt, comme il l'a indiqué à la 1113^e séance, à collaborer avec les autres commissions régionales, tout particulièrement avec la CEA, et à leur accorder son aide. D'actifs échanges de vues entre les divers organismes des Nations Unies constituent un moyen particulièrement efficace pour développer la collaboration indispensable en vue de la solution des problèmes économiques et sociaux.

37. Le Secrétaire exécutif de la CEAE0 a montré à la 1113^e séance comment les prix des produits de base ont influé directement sur le niveau de l'activité économique en Asie et en Extrême-Orient. L'accroissement des exportations et l'amélioration des termes de l'échange ont contribué à l'amélioration de la situation en 1959, après la régression de l'année précédente. Le Secrétaire

exécutif a insisté avec raison sur la nécessité de diversifier les exportations, en appliquant à cet effet une politique nationale énergique de développement économique. L'attention des pays industriels a été une fois de plus attirée sur l'interdépendance des échanges commerciaux et des économies et sur la nécessité de venir en aide aux pays agricoles dans les efforts désespérés qu'ils déploient afin de stabiliser les prix des produits primaires.

38. Le Secrétaire exécutif de la CEPAL a fait, à la 1113^e séance, un exposé lucide de l'expérience acquise en Amérique latine dans la recherche d'une solution au problème épineux de l'intégration économique. Cette expérience capitale de collaboration régionale apporte aux autres régions du monde un enseignement précieux sur la façon dont il convient de s'attaquer à des problèmes de ce genre. Il est incontestable que les petits pays et territoires tireraient profit de contacts économiques accrus. C'est ainsi que la conférence d'hommes d'affaires africains qui se tiendra en 1961 pourra améliorer les possibilités d'extension du commerce intra-africain.

39. Le représentant du Soudan a été très satisfait d'entendre l'exposé introductif encourageant fait à la 1113^e séance par le Secrétaire exécutif de la CEA. Les yeux du monde se tournent cette année-ci vers l'Afrique. De nombreuses nations africaines viennent d'accéder à l'indépendance et d'autres suivront dans un proche avenir. Tous les membres du Conseil comprennent l'ampleur des problèmes politiques, économiques et sociaux que ces jeunes nations auront à résoudre avant d'être en mesure d'assumer pleinement leur rôle au sein de la communauté internationale. Aucune nation sous-développée ne peut espérer venir à bout des immenses problèmes qui se posent sans aide extérieure, et plus tôt les Etats africains recevront de la communauté internationale l'assistance nécessaire pour pouvoir ensuite se tirer d'affaire eux-mêmes, mieux cela vaudra pour l'humanité dans son ensemble et pour la cause de la paix. La délégation soudanaise désire vivement se montrer à la hauteur des devoirs qui lui incombent envers les nations sœurs actuellement en voie de constitution en Afrique. Une part considérable revient également, dans cette tâche, à la CEA et à son secrétariat. L'accroissement de l'intérêt qu'on porte aujourd'hui dans le monde à l'Afrique trouvera inévitablement son écho dans les travaux de la Commission. Comme l'a dit le Secrétaire exécutif, l'action des Nations Unies en Afrique a débuté beaucoup plus tard que dans d'autres régions. Ce serait simplement faire preuve d'équité et de prévoyance que de réserver à l'Afrique, sur les fonds nouvellement disponibles et non encore engagés des Nations Unies, une part qui puisse rétablir l'équilibre. On peut et on doit rechercher les moyens d'accroître les ressources de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Il est indispensable que ces organisations réduisent le gaspillage en concentrant et en coordonnant leurs efforts. La CEA ne compte guère que deux années d'expérience, mais la délégation soudanaise, tout en reconnaissant les grands efforts accomplis par le secrétariat, est d'avis que des

résultats beaucoup plus considérables encore pourraient être obtenus avec l'aide morale et matérielle du Conseil. Les recherches préliminaires sont d'importance vitale afin de recueillir des données sûres pouvant servir de base aux plans de développement. Les aspects sociaux du développement économique ont été tout spécialement inclus dans le mandat de la CEA (E/3320, annexe III) en raison des conditions particulières existant en Afrique. La délégation soudanaise souhaite que la section de recherche économique et la section de recherche sociale du secrétariat de la CEA développent et intensifient leurs activités en augmentant leurs effectifs grâce au recrutement de nouveaux fonctionnaires compétents. Le Secrétaire exécutif de la CEA doit tout mettre en œuvre, y compris les contacts personnels, afin de s'assurer le concours de ces compétences.

40. D'importants efforts peuvent et doivent être accomplis dans les domaines de la coordination, de la consultation et de la coopération. Le secrétariat de la CEA doit maintenir les relations les plus étroites avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies, mettre à profit l'expérience et l'assistance des autres commissions économiques régionales, et prendre l'initiative d'établir des contacts avec les divers gouvernements africains. Il doit se donner pour tâche de créer entre les gouvernements africains le même esprit de collaboration qui existe ailleurs, en recourant, à cet effet, à des conférences, à des cycles d'étude, à des groupes de travail et à des activités communes.

41. Il convient de développer les services consultatifs dans la plus large mesure possible. Aux prises avec des problèmes très vastes et souffrant d'une pénurie aiguë de personnel compétent, des Etats africains peuvent ne pas être, pour le moment, en mesure de voir eux-mêmes où des avis peuvent leur être nécessaires. Le secrétariat est mieux placé pour déceler de tels besoins, ce qui crée pour lui le devoir de prendre l'initiative de donner les avis nécessaires. Presque tous les gouvernements africains désirent vivement élaborer leurs politiques futures sur la base d'études et de recommandations objectives. L'Afrique est à la recherche des moyens appropriés pour combattre la misère, l'ignorance et la maladie. L'assistance qu'on lui accorde ne doit pas revêtir la forme de la charité, ni viser à satisfaire les intérêts du donateur, mais elle doit émaner d'un esprit de fraternité.

42. Une action concertée est indispensable pour permettre aux pays africains de se développer sur des bases économiques et sociales saines. Dans ce domaine, la délégation soudanaise s'intéresse aux projets d'étude des possibilités d'intégration économique au Maghreb et en Afrique occidentale², et elle serait heureuse de savoir que tous les gouvernements intéressés aideront le Secrétaire exécutif dans l'accomplissement de cette tâche importante.

² Voir le *Rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur la première session* (E/3201, paragraphes 42 et 43), *Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-huitième session, supplément n° 10*.

43. Tous les gouvernements africains souhaitent que les incidences des groupements économiques non africains sur le développement commercial et industriel de l'Afrique fassent l'objet d'une étude beaucoup plus approfondie et détaillée que celle qui a été déjà publiée sur cette question³. Le Soudan est un partisan convaincu du libre-échange. Il n'a fait qu'un usage très limité des restrictions aux importations et il poursuit une politique de commerce et de paiements multilatéraux sans traitement préférentiel. C'est pourquoi la création du Marché commun européen, avec sa politique de discrimination à l'encontre des pays non membres, politique qui pourrait avoir des répercussions profondes sur le commerce et les paiements mondiaux, préoccupe vivement la délégation du Soudan. M. Adeel espère grandement que les pays du Marché commun, ainsi que les membres de l'Association européenne de libre-échange, ne se borneront pas à rechercher exclusivement l'extension du commerce de leurs propres régions, mais viseront aussi à assurer celle du commerce mondial dans son ensemble.

44. Le représentant du Soudan remercie le Gouvernement du Royaume-Uni de l'initiative qu'il a prise de présenter les demandes d'admission à la CEA d'un certain nombre de territoires africains. Ces mesures élargiront et renforceront la Commission, et il faut espérer que le Portugal, l'Espagne et la France prendront, de leur côté, des initiatives analogues.

45. M. HESSELLUND-JENSEN (Danemark) exprime les félicitations de sa délégation aux quatre commissions économiques régionales qui ont accompli un travail extrêmement utile, comme on peut s'en rendre compte d'après leurs rapports et les déclarations faites par les Secrétaires exécutifs qui les ont présentés (1113^e séance).

46. Si le rapport de la CEE (E/3349) est d'un intérêt particulier pour les Etats membres de la Commission, certaines des activités qui y sont décrites méritent de retenir l'attention du monde entier. La Commission contribue beaucoup à créer des relations fécondes entre tous les pays qui font partie de l'Organisation des Nations Unies et elle a pris, en 1959, des mesures nouvelles et importantes dans ce sens.

47. Le Gouvernement danois s'est intéressé tout spécialement aux études que le Comité des problèmes agricoles a consacrées à l'offre et à la consommation de produits agricoles en Europe. Le Danemark, qui compte au nombre des plus grands importateurs de charbon, s'est également félicité des efforts entrepris sous les auspices du Comité du charbon pour redresser la situation du marché du charbon et du coke. Quant aux réalisations du Comité de l'habitat, en ce qui concerne l'industrialisation de la construction de logements et la normalisation des matériaux de construction, ils ont été d'un intérêt pratique considérable pour le Danemark. M. Hessellund-Jensen relève le rôle important joué par le Comité des transports intérieurs

³ Les incidences de la Communauté économique européenne sur le commerce africain (E/CN.14/29 et Add.1).

qui contribue à fournir les moyens de développer les échanges intra-européens.

48. Convoquée sous les auspices du Comité pour le développement du commerce, la Réunion spéciale sur l'organisation et les méthodes du commerce extérieur a beaucoup contribué à faire mieux comprendre les méthodes appliquées par les Etats membres en matière de commerce extérieur et de relations de paiements. Elle a fourni une masse de renseignements extrêmement utiles et permis d'envisager de nouvelles manières d'aborder les problèmes de l'élargissement du régime multilatéral dans les échanges commerciaux intra-européens.

49. *L'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1959* (E/ECE/383), qui est d'une qualité exceptionnelle, a beaucoup aidé les autorités danoises dans l'examen des problèmes que pose le commerce entre pays dotés d'un système économique différent. Le Gouvernement danois s'est félicité de constater que les pays dont le commerce relève d'organismes d'Etat accordent désormais plus d'importance au commerce extérieur. En 1959, le Gouvernement danois a conclu plusieurs accords importants avec des pays de l'Europe orientale, l'Union soviétique, la Pologne et la Bulgarie notamment, concernant le règlement des soldes commerciaux en couronnes danoises convertibles. La délégation du Danemark à la quinzième session de la CEE a donc exprimé son inquiétude en voyant que les pays qui ont un commerce d'Etat semblaient réorienter leurs relations commerciales en vue de les limiter plus exclusivement aux pays dotés d'un système analogue. La tendance qu'ils ont à considérer le commerce avec les autres pays européens comme simplement marginal crée une certaine discontinuité dans leurs relations commerciales avec ces pays et, en outre, empêche d'arriver à une division internationale rationnelle du travail. C'est pourquoi, à la quinzième session de la CEE, la délégation danoise s'est jointe à d'autres pour présenter un projet de résolution relatif à l'amélioration des techniques du commerce extérieur qui a été adopté à l'unanimité (E/3349, résolution 6 (XV)). Le Gouvernement danois se propose de prendre une part active à l'examen et à l'analyse des problèmes du commerce Est-Ouest envisagés dans la résolution. Si le Comité pour le développement du commerce porte avant tout son attention sur des problèmes qui se prêtent à des solutions pratiques, le représentant du Danemark est persuadé qu'une fois encore la CEE fera la démonstration du rôle constructif qu'elle joue dans la coopération économique internationale.

50. En suggérant que la réunion des conseillers économiques principaux des gouvernements, dont l'organisation est proposée dans la résolution 3 (XV), de la CEE (E/3349), s'occupe principalement des problèmes de l'expansion économique, le Secrétaire exécutif de la Commission a agi dans le même esprit que le Secrétaire général qui, dans son exposé sur la situation économique mondiale (E/3394), a insisté sur l'importance qu'il y a, pour l'avancement des pays sous-développés, à faire en sorte que l'expansion de l'économie mondiale soit soutenue et équilibrée.

51. M. Hessellund-Jensen exprime au Secrétaire exécutif de la CEE la sincère gratitude de la délégation danoise pour la manière dont il anime et dirige le secrétariat de la Commission qui a tant de réalisations à son actif.

52. Le PRÉSIDENT annonce la clôture du débat général sur le point 7 de l'ordre du jour.

53. Il invite les membres du Conseil à formuler leurs observations sur le projet de résolution commun de l'Espagne, de la France, du Royaume-Uni et du Soudan (E/L.872), destiné à remplacer le projet de résolution que la CEA a recommandé au Conseil d'adopter (E/3320, quatrième partie).

54. M. TCHERNICHEV (URSS) dit que sa délégation votera le paragraphe 1 du projet de résolution commun pour marquer l'importance qu'elle attache aux travaux de la CEA. Mais elle sera obligée de s'abstenir lors du vote sur le paragraphe 2, qui est entaché de discrimination, puisque l'on a choisi de n'y mentionner qu'un seul Etat non membre de l'Organisation des Nations Unies.

55. M. MELLER-CONRAD (Pologne) demande que le paragraphe 2 fasse l'objet d'un vote distinct.

56. Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 1 du projet de résolution commun (E/L.872).

A l'unanimité, le paragraphe 1 est adopté.

57. Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 2 du projet de résolution commun (E/L.872).

Par 15 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le paragraphe 2 est adopté.

58. M. MELLER-CONRAD (Pologne) explique qu'il s'est abstenu parce que, du fait qu'il mentionne la République fédérale d'Allemagne sans mentionner la République démocratique allemande, le paragraphe 2 a un caractère discriminatoire.

59. M. KAMENOV (Bulgarie) dit que sa délégation s'est abstenue pour la même raison.

60. Le PRÉSIDENT met aux voix l'ensemble du projet de résolution commun.

Par 15 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution commun est adopté.

61. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution contenu dans la quatrième partie du rapport de la CEPAL (E/3333/Rev.1).

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

62. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution contenu dans la quatrième partie du rapport de la CEAO (E/3340).

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

63. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution concernant le rapport annuel de la CEE, ainsi que son programme et l'ordre de priorité de ses travaux

pour 1960-1961, qui figure dans la quatrième partie du rapport de la Commission (E/3349).

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

64. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution de la CEE tendant à donner suite à la proposition du Comité des transports intérieurs relative aux permis de conduire en circulation internationale, qui figure dans la quatrième partie du rapport de la CEE (E/3349).

Par 17 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté.

65. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation des Etats-Unis s'est abstenue pour des raisons identiques à celles que le représentant des Etats-Unis avait exposées à la quinzième session de

la CEE, et qui sont reproduites au paragraphe 314 du rapport de la Commission.

66. M. ERROCK (Royaume-Uni) souligne que la délégation du Royaume-Uni a voté la résolution et que son gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en œuvre les recommandations qui y sont énoncées. Toutefois, la troisième de ces recommandations exigera l'adoption d'une législation spéciale qu'il ne sera peut-être pas possible de promulguer dans les délais prévus.

67. Le PRÉSIDENT annonce que l'examen du point 7 de l'ordre du jour est terminé. Il n'a pas pris beaucoup de temps, et l'on peut dire que le Conseil a eu raison de décider d'examiner les rapports des commissions économiques régionales en séance plénière.

La séance est levée à 13 h. 15.